



## CONTRAT DE PARTICIPATION

### DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

**Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.**

Lisez-le attentivement avant de le signer.

#### **Concernant la ponctualité**

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de la pause.

#### **Concernant la réalisation des chantiers**

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que baladeurs, MP3...est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

#### **Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers**

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

#### **Sanctions appliquées par le non-respect des points énoncés ci-dessus**

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle le comportement n'a pas été jugé satisfaisant.

#### **Indemnisation de la mission**

Toute réalisation, satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Celle-ci est de 15 € par demi-journée de 3 heures.

A Neulliac, le .....

Signature

**A remplir impérativement par les parents (ou le tuteur légal), en cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.**

## **AUTORISATION PARENTALE**

Madame, Monsieur\* : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune de NEULLIAC ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Commune de NEULLIAC s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- **Autorise la commune de Neulliac à verser le montant de l'indemnité pour la participation au dispositif « argent de poche » sur le compte bancaire du mineur.**

Autorise mon enfant :

Prénom : .....

NOM : .....

Domicilié(e) : .....

à participer à l'opération « argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Neulliac, le .....

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance.....

Adresse : .....

Téléphone de l'enfant : .....

Téléphone du représentant légal : .....

Email : .....

Etablissement scolaire fréquenté : .....

Classe : .....

**Disponibilité du 07 au 10 juillet 2026**

	Mardi 07	Mercredi 08	Jeudi 09	Vendredi 10
<b>Matin ** de 9h à 12h</b>				

*Cochez les cases ou vous êtes disponible.*

*\*\* horaires susceptibles d'être modifiés*

**Pièces à joindre :**

Photocopie d'une pièce d'identité (si première inscription de l'année)

Relevé d'identité bancaire (RIB) **au nom du jeune inscrit**

Attestation d'assurance responsabilité civile (si première inscription de l'année)

Contrat de participation (obligatoire)

Autorisation parentale (obligatoire)

Fait à Neulliac, le ...../...../.....

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

**LE DOSSIER COMPLET EST A DEPOSER A LA MAIRIE**

**Avant le jeudi 25 juin 2026**

➤ **avec l'autorisation parentale, le contrat de participation et l'attestation d'assurance**

MAIRIE  
de



56300 (Morbihan)

# Opération

## « Argent de poche »

La municipalité a décidé de reconduire l'opération « argent de poche » **du mardi 07 au vendredi 10 juillet 2026 inclus (le matin de 9h à 12h).**

### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de permettre aux jeunes de 15 à 17 ans domiciliés à Neulliac et qui n'ont pas encore 18 ans à la date de l'opération, de s'impliquer dans la vie de la commune en effectuant des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de notre cadre de vie et/ou des actions citoyennes.

### Quels sont les objectifs du dispositif ?

Accompagner les jeunes dans une première expérience  
Valoriser l'action des jeunes  
Découvrir les structures municipales et leurs métiers  
Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

### Comment cela se déroule-t-il ?

La durée de la mission sera des demi-journées de 3h00 (dont 1/2h de pause réglementaire). Ils seront encadrés par des agents communaux. En contrepartie de leur investissement, les participants percevront une indemnité de 15€ par demi-journée.

### Quand cela aura-t-il lieu ?

Les premiers chantiers proposés auront lieu du **mardi 07 au vendredi 10 juillet 2026 inclus.**

**Renseignements et pré-inscriptions en mairie (avant le 25/06/2026)**

 02 97 39 60 14 – [mairie@neulliac.bzh](mailto:mairie@neulliac.bzh)